



8ème édition des Trophées Jipsports

DES « MEILLEURS PERSONNAGES SPORTIFS »

LE REGLEMENT 2024

Art. 1. Jeunesse Inter-promo Sports (en abrégé **JIPSPORTS**), immatriculée au Registre de Commerce de Cotonou sous le numéro RB/COT/20 A 59091 du 11 juin 2020 et promoteur du premier site d'informations sportives béninois accessible à l'adresse www.jipsportsbenin.com, organise du **06 Octobre au 22 Décembre 2024**, la 8ème édition des Trophées JIPSPORTS des « **MEILLEURS PERSONNAGES SPORTIFS** ».

Art. 2. Les « Trophées JIPSPORTS » sont organisés et décernés par le site jipsportsbenin.com

Art. 3. Les « Trophées JIPSPORTS » récompensent les « **MEILLEURS PERSONNAGES SPORTIFS de l'Année** », parmi les acteurs ci-dessous, qui auront marqué le Sport au Bénin entre le **Janvier et Septembre 2024** :

- **Sportifs / sportives** ;
- **Encadreurs et Techniciens Sportifs, Entraîneurs, Arbitres, Supporters, Dirigeants, Personnalités du sport béninois** ;
- **Sélections nationales béninoises toute disciplines confondues** ;
- **Reporters sportifs, journalistes sportifs de la presse classique (Presse écrite, Radio, Télévision), journalistes sportifs de la presse en ligne (internet), reporters, diffuseurs, chroniqueurs sportifs, techniciens d'images, techniciens de sons, journalistes reporters d'images (JRI), freelance, etc.**

- **Autres acteurs du sport béninois ;**

Art. 4. Des trophées seront décernés pour cette 8ème édition de l'année 2024 dont quatre en compétition et des trophées spéciaux. Pour les trophées en compétition on a quatre catégories :

- « **SPORTIF** » ;
- « **DIRIGEANTS** » ;
- « **HOMMES DE MÉDIAS** » ;
- « **TECHNICIENS** » ;

En outre, JIPSPORTS décernera en outre plusieurs trophées spéciaux dont celui de la « **PERSONNALITE EN OR DE JIPSPORTS** », des distinctions et **des Attestations de mérite et de reconnaissance à des personnalités et acteurs de sport au Bénin.**

Art. 5. Le trophée :

- « **MEILLEUR SPORTIF** » : récompense le sportif toutes disciplines confondues qui a marqué l'actualité sportive dans la période ci-dessus indiquée à l'Art.3.
- « **MEILLEUR DIRIGEANT** » : récompense le dirigeant sportif, l'entraîneur, etc., qui a marqué l'actualité sportive dans la période ci-dessus indiquée à l'Art.3.
- « **MEILLEUR « HOMME DE MÉDIAS** » : récompense le meilleur Reporter / Journaliste sportif JRI, Photoreporters, etc. qui s'est distingué dans la période ci-dessus indiquée à l'Art.3.
- « **MEILLEUR TECHNICIEN** » : récompense tout cadre sportif qui pratique ou encadre à titre principal ou exclusif une activité sportive en vue de participer à des compétitions ou manifestations sportives, qui s'est distingué dans la période ci-dessus indiquée à l'Art.3.
- « **PERSONNALITE EN OR DE JIPSPORTS** » : est décerné spécialement par le site jipsportsbenin.com, à un acteur du sport béninois qui a marqué positivement l'actualité de sport dans sa discipline de prédilection, à travers sa contribution au développement du sport au Bénin.

Art. 6. Les 2^{ème} et 3^{ème} de chaque catégorie en compétition seront distingués.

Art. 7. La procédure de vote se fera en trois phases :

- **PREMIÈRE PHASE**

- Communication de la liste officielle des nominés des quatre catégories en compétition (« **SPORTIFS** », « **DIRIGEANTS** », « **TECHNICIENS** » et « **HOMMES DE MÉDIAS** »)

- DEUXIEME PHASE

JIPSPORTS (www.jipsportsbenin.com) va lancer à partir du **Vendredi 11 Octobre 2024 à 00 H au Dimanche 20 Octobre 2024 à 23H59MN**, le vote public et de celui des Hommes de Médias pour la désignation des « MEILLEURS PERSONNAGES SPORTIFS DE L'ANNEE 2024 » dans les catégories « **SPORTIFS** », « **DIRIGEANTS** », « **TECHNICIENS** » et « **HOMMES DE MÉDIAS** ».

Attention !!!

1. Pour la désignation des lauréats dans les catégories « **SPORTIFS** », « **DIRIGEANTS** » et « **TECHNICIENS** », le jury sera composé des lecteurs et Internautes nationaux et internationaux.
2. Pour la désignation du lauréat dans la catégorie « **HOMMES DE MÉDIAS** », le vote se fera par les Reporters et Journalistes sportifs de la presse écrite, radio, télévision, presse en ligne - internet, Chroniqueurs sportifs, Techniciens d'images, Techniciens de sons, Journalistes Reporters d'Images (JRI), Freelance - opérant au niveau d'un organe de presse, etc.).
3. Ici, le vote des Hommes de médias comptera **pour 60%** et celui des Reporters et Journalistes sportifs de la rédaction du site [jipsportsbenin.com](http://www.jipsportsbenin.com) **pour 40%**.

- TROISIEME PHASE

Art. 8. Communication de la « Short List des Nominés »

- Le Comité d'organisation dévoilera également le **Dimanche 03 Novembre 2024 à partir de 17H** dans l'émission CAPP SPORTS de Radio Capp FM (radio partenaire), sur le site officiel des trophées JIPSPORTS et sur le site www.jipsportsbenin.com et dans organes de presse partenaires, la **« Short List des Nominés »** des MEILLEURS PERSONNAGES SPORTIFS de l'Année 2024, dans les catégories « **SPORTIFS** », « **DIRIGEANTS** », « **TECHNICIENS** » et « **HOMMES DE MÉDIAS** »

Art. 9. Les lauréats

- Les lauréats du Trophée JIPSPORTS des MEILLEURS PERSONNAGES SPORTIFS de l'Année 2024, catégories dans les catégories « **SPORTIFS** », « **DIRIGEANTS** », « **TECHNICIENS** » et « **HOMMES DE MÉDIAS** » seront dévoilés le **Dimanche 17 Novembre 2024 à partir de 17H** dans l'émission CAPP SPORTS de Radio Capp FM (radio partenaire), sur le site officiel des trophées JIPSPORTS, sur le site www.jipsportsbenin.com et dans organes de presse partenaires.
- Le Comité d'organisation dévoilera également ce même **Dimanche 17 Novembre 2024** les noms des lauréats des Trophées Spéciaux, des attestations de Reconnaissance et de Mérite et **autres distinctions**.

Art. 10. : PROCEDURE DU VOTE PUBLIC

10-1. Parmi la liste des 32 personnages sportifs nominés des catégories (« **SPORTIFS** », « **DIRIGEANTS** » et « **TECHNICIENS** ») ayant marqué l'actualité du sport béninois du 1er Janvier au 30 Septembre 2024, le votant doit choisir **trois (3) par ordre croissant (de mérite : 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème})**, qui se verront attribuer respectivement **5, 3 et 1 points**.

10-2. Parmi la liste des 12 nominés de la catégorie « **HOMMES DE MÉDIAS** », les professionnels de médias, doivent **choisir trois (3) par ordre croissant (de mérite : 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème})**, qui se verront attribuer respectivement **5, 3 et 1 points**.

Art. 11. La période de vote des « **MEILLEURS PERSONNAGES SPORTIFS** » de l'Année 2024 débute **Vendredi 11 Octobre 2024 à 00 H** et prend fin le **Dimanche 20 Octobre 2024 à 23H59MN**.

Art. 12.

- Le vote s'effectuera à partir d'un lien vers un formulaire de vote pour les dans les catégories « **SPORTIFS** », « **DIRIGEANTS** » et « **TECHNICIENS** ». Idem pour le vote de la catégorie « **HOMME DE MEDIAS** ». Les deux liens seront rendus public par le Comité d'organisation, 24H avant la date de début des votes.

Art. 13. : REMISE DE TROPHEES ET AUTRES DISTINCTIONS

Les lauréats recevront leurs trophées en personne en **Décembre 2024** au cours d'une cérémonie organisée par le site **jipsportsbenin.com**.

Les dates des Cérémonies de Remise de trophées JIPSPORTS d'une part, puis de celles des autres distinctions, seront dévoilées, le **1^{er} Décembre 2024**.

AUTRES DISPOSITIONS

Art.14. Les lauréats (classés 1^{er}) et ceux des trophées spéciaux de la 7^{ème} édition des trophées JIPSPORTS (Année 2023), **ne seront pas éligibles pour être nominés lors de la 8^{ème} édition**. Ainsi, les vainqueurs de chaque catégorie de l'édition 2023 ne sont pas éligibles pour être nominés en 2024, mais à compter de la 9^{ème} édition en 2025.

Art.15. Dans le cas d'une égalité, le personnage sportif ayant reçu le plus de fois cinq points jury composé des lecteurs et internautes, de reporters et journalistes sportifs sera déclaré gagnant(e). Si l'égalité demeure, le personnage sportif ayant reçu le plus de fois trois points de la part du jury composé des lecteurs et Internautes, de reporters et journalistes sportifs sera déclaré(e) gagnant(e). Si l'égalité demeure encore, les deux nominé(e)s reçoivent la distinction conjointement.

Art. 16. Nonobstant les précédents articles, le site JIPSPORTS peut « **à tout moment et à sa propre discrédition** » décider de rejeter le vote de n'importe quel membre du jury s'il considère que ledit membre n'a pas eu un comportement

parfaitement irréprochable, notamment sur le plan éthique. Dans ce cas, comité d'organisation n'est pas tenue de rendre publique sa décision, ni d'en informer le votant ou toute autre personne.

Art. 17. Le Comité d'organisation peut décerner des trophées, attestations et distinctions à tous acteurs et personnalités en dehors de ceux communiqués officiellement.

Art. 18. Un lauréat est libre de solliciter auprès que Comité d'Organisation que la remise de trophées se fasse à un lieu de son choix. Dans ce cas, toutes les charges organisationnelles lui incombent.

Art. 19. Tous les lauréats sont invités à retirer leurs trophées **au plus tard 30 jours** à compter de la date de la cérémonie de remise officielle.

Cotonou le Lundi 30 Septembre 2024



René José SAGBO
Président du Comité d'organisation